

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (PPRN) DE LA COMMUNE DE MÉZEL

Par arrêté préfectoral n°2018-304-001 en date du 31 octobre 2018, l'ouverture d'une enquête publique concernant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) de la commune de Mézel a été prescrite. Le projet de PPRN peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'Environnement. Si ces modifications remettraient en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique serait organisée sur la base du projet de PPRN modifié.

Par la suite, le PPRN devra être approuvé par arrêté du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Monsieur Georges-Henri DUCREUX a été désigné par le Tribunal Administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique.

Celle-ci se déroulera sur une durée de 35 jours :

- du vendredi 7 décembre 2018 à 9h00 au jeudi 10 janvier 2019 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sur support papier et sur poste informatique seront consultables à la mairie de Mézel, aux heures habituelles d'ouverture au public :

- du lundi au vendredi de 10h à 12h, à l'exception des 24 et 31 décembre 2018.

Le projet de PPRN peut être consulté et téléchargé sur le site des services de l'État dans le département :  
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public à la mairie de Mézel :

- de 9h00 à 12h00 les vendredi 7 décembre 2018 et samedi 5 janvier 2019
- de 14h00 à 17h00 les mercredi 12 décembre 2018 et jeudi 10 janvier 2019

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, mis à disposition en mairie, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie, ou encore par courrier électronique à l'adresse électronique suivante :

[enquete-publique-pprn-mezel@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:enquete-publique-pprn-mezel@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Les observations par correspondance ou messagerie devront parvenir avant la date de clôture de l'enquête. Chaque demande écrite devra préciser le nom de l'expéditeur, ses coordonnées et les références des parcelles concernées. Le registre d'enquête et les observations écrites par correspondance ou messagerie électronique seront mis en ligne sur le site: <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Des informations concernant le projet de PPRN peuvent être demandées à :

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires - Pôle Risques - Avenue Demontzey CS 10211 Digne-les-Bains cedex.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Mézel, à la Direction Départementale des Territoires, à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, ainsi que sur le site:

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>